

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**  
**Marché de travaux**

**CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS TYPE LLS AB 447 - ALLEE BERTHIER**  
**À KOUROU**

**Travaux de VRD**

**Compte tenu des différentes mesures sanitaires prises par le Gouvernement du fait de la pandémie de Covid-19, les candidats désireux de répondre à la présente consultation sont invités à poser, dès la parution de l'avis, toutes les questions qui leurs semblent pertinentes et nécessaires à l'établissement de leur réponse par le biais du profil d'acheteur de la SIMKO qui s'engage à y apporter une réponse dans les délais les plus brefs.**

**1. Pouvoir Adjudicateur / Maître de l'Ouvrage**

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)  
33, avenue Jean Jaurès – BP 812  
97388 KOUROU CEDEX  
Téléphone : 0594 32 10 34  
Télécopie : 0594 32 29 95  
Profil d'acheteur : <http://simko973.e-marchespublics.com>

**2. Procédure de passation**

Marché à Procédure Adaptée (MAPA).

**3. Objet de la consultation**

Travaux de VRD relatifs à l'opération de construction de 2 logements de type LLS situés allée Berthier - Parcelle AB447 à KOUROU.

- Lot n°1b : Voirie & Réseaux divers

Les travaux feront l'objet d'une seule tranche de réalisation.

Les variantes sont autorisées.

**4. Délai d'exécution**

Le délai global d'exécution pour ce lot est de 2 mois (y compris période de préparation de 15 jours).

**5. Date prévisionnelle de début des travaux**

2<sup>ème</sup> trimestre 2020

**6. Justificatifs à produire**

Les justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat sont listés dans le Règlement de la Consultation.

**Niveau spécifique minimal exigé** : tel que mentionné dans le Règlement de la consultation.

Les candidatures, offres et documents de présentation associés seront entièrement rédigés en langue française, l'unité monétaire utilisée est l'euro.

Avant toute notification, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer un marché devra produire les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, dont la liste est fixée par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique.

## **7. Critères de jugement**

Les offres seront jugées en fonction et dans l'ordre des critères pondérés suivants :

1. Valeur technique (capacité de l'entreprise par rapport aux travaux projetés) ; pondération : 50%
2. Prix ; pondération : 50%

## **8. Modalités de financement / paiement**

Voir documents de la Consultation

## **9. Lieu où l'on peut retirer le dossier d'appels d'offres**

Le Dossier de Consultation est disponible gratuitement, sur le profil d'acheteur (plateforme de dématérialisation) de la S.IM.KO. à l'adresse suivante :

<http://simko973.e-marchespublics.com>

## **10. Adresse où les offres doivent être transmises :**

Uniquement sous forme électronique (excepté les copies de sauvegarde qui se substitueront, en cas d'anomalie, aux dossiers transmis par cette voie), sur le profil d'acheteur :

<http://simko973.e-marchespublics.com>

## **11. Date limite de réception des offres**

**Mercredi 29 avril 2020 à 12h00**

## **12. Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre**

Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **13. Renseignements d'ordre administratif et technique**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront obligatoirement faire parvenir, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, une demande par le biais du profil d'acheteur. Une réponse sera alors diffusée en temps utile à toutes les entreprises susceptibles d'être concernées.

## **14. Procédure de recours**

L'instance compétente pour les procédures de recours est le Tribunal de Grande Instance de Fort-de-France – 35, boulevard du Général de Gaulle – 97200 FORT-DE-FRANCE – Téléphone : 05 96 48 41 41 – Fax : 05 96 48 43 32.

Dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, en cas de manquement aux obligations de publicité ou de mise en concurrence, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat peut demander au juge de prendre toute mesure tendant à ce qu'il soit ordonné à la personne morale responsable du manquement de se conformer à ses obligations.

## **15. Organes de publication**

. Plateforme de dématérialisation : <http://simko973.e-marchespublics.com>

. Site [www.simko.fr](http://www.simko.fr) rubrique « Appels à concurrence » .

## **16. Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion**

**Mercredi 01 avril 2020**